

Alençon, le 4 novembre 2024

Affaire suivie par Claude SÉVERIN
Gestion collective des enseignants du 1^{er} degré
Tél. 02 33 32 52 87
Mél. dsden61-srh-mouvement@ac-normandie.fr
Place du Général Jean Bonet
61000 Alençon Cedex

Le Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
public
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale

**Objet : Mobilité des personnels enseignants du premier degré : mouvement interdépartemental
et mouvement des postes à profil (POP) - Rentrée scolaire 2025**

Références :

Article L519-19 du code général Fonction publique
BO – Lignes directrices de gestion ministérielles du 31-10-2024 :
<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Special5/MENH2425740N>

Annexe :

Liste des pièces justificatives (BO du 31-10-2024 – annexe 1)

MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL

Saisie des vœux : du 6 novembre 2024 12h00 au 27 novembre 2024 12h00

Confirmations et pièces justificatives : du 28 novembre au 12 décembre 2024

Résultats : 12 mars 2025

MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL DES POSTES À PROFIL (POP)

Saisie des vœux : du 6 novembre 2024 12h00 au 27 novembre 2024 12h00

Instruction des candidatures et entretiens : à partir du 28 novembre 2024

Résultats : 19 février 2025

Du 5 novembre au 27 novembre 2024, les enseignants sont invités à contacter la plateforme Info mobilité ministérielle, accessible les jours ouvrés de 9h00 à 18h30, pour toute demande de conseil et d'aide individualisée :

Tél. 01 55 55 44 44

Après cette date, ils pourront contacter la cellule mouvement du service SRH de la DSDEN de l'Orne :

dsden61-srh-mouvement@ac-normandie.fr

Tél. 02 33 32 52 87

MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL

Le mouvement interdépartemental permet aux enseignants titulaires de changer de département.

Les enseignants qui obtiennent satisfaction au mouvement interdépartemental participent obligatoirement au mouvement intra-départemental du département dans lequel ils sont mutés pour obtenir un poste.

Mardi 5 novembre 2024	Ouverture de la plateforme ministérielle « Info mobilité » de 9h à 18h30 – Tél. 01 55 55 44 44.
Du mercredi 6 novembre 12h00 au mercredi 27 novembre 12h00	Saisie des vœux dans I-Prof –application SIAM : http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html
Du jeudi 28 novembre au jeudi 12 décembre 2024	Transmission des confirmations d’inscription et des justificatifs A réception dans leur messagerie I-Prof de leur confirmation d’inscription le jeudi 28 novembre, les enseignants retournent celle-ci signée et y joignent, s’ils sollicitent des priorités légales familiales et médicales (handicap, situation familiale et CIMM), les pièces justificatives afférentes : par courriel avec accusé de réception à : dsden61-srh-mouvement@ac-normandie.fr ou par courrier à la DSDEN de l’Orne - service SRH, cachet de la poste faisant foi. Formulaires CIMM et Handicap : à télécharger dans I-Prof – SIAM <u>Attention</u> : l’absence de confirmation dans les délais impartis entraîne automatiquement l’annulation de la participation au mouvement.
Lundi 13 janvier 2025 au plus tard	Demandes de modification et demandes tardives Concernent : - les participants dont la titularisation a été prononcée tardivement à effet du 1er septembre 2024, - les participants dont la mutation du conjoint ou du partenaire du Pacs est connue après la clôture de la saisie de vœux. Formulaires à télécharger sur le site du ministère. A transmettre avec les pièces justificatives par courriel avec accusé réception à l’adresse dsden61-srh-mouvement@ac-normandie.fr

<p>Du mercredi 15 janvier au mercredi 29 janvier 2025</p>	<p>Consultation des barèmes dans I-Prof – SIAM</p> <p>Les enseignants sollicitent la DSDEN 61 si des corrections sont nécessaires.</p>
<p>Mardi 4 février 2025 au plus tard</p>	<p>Date limite de réception par les DSDEN des demandes d’annulation de participation</p> <p>Formulaire à télécharger sur le site du ministère : https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo39/MENH2326873N</p> <p>A transmettre avec les pièces justificatives par courriel avec accusé de réception à : dsden61-srh-mouvement@ac-normandie.fr ou par courrier à la DSDEN de l’Orne - service SRH, cachet de la poste faisant foi.</p>
<p>Mercredi 5 février 2025</p>	<p>Affichage dans I-Prof – SIAM des barèmes définitifs</p> <p>A cette date, les barèmes ne sont plus susceptibles d’appel</p>
<p>Mercredi 12 mars 2025</p>	<p>Diffusion individuelle des résultats dans I-Prof</p>

Situations particulières :

Conditions détaillées de participation au mouvement dans les Lignes directrices de gestion ministérielles en référence pour les enseignants en :

- congé parental,
- CLM, CLD, disponibilité d’office,
- disponibilité,
- poste adapté,
- détachement. Les enseignants qui sollicitent un détachement peuvent demander un changement de département. En cas d’obtention de la mutation, le bénéfice du changement de département reste acquis. Le département d’accueil est dès lors compétent pour apprécier l’opportunité d’émettre un avis favorable ou non à la demande de détachement. Pour les enseignants déjà détachés, la mutation met fin au détachement en cours avant le terme fixé par l’arrêté le prononçant, et les personnels sont réintégrés dans leur corps d’origine à compter du 1er septembre 2024.

Les professeurs des écoles détachés dans le corps des psychologues Education Nationale peuvent participer au mouvement interdépartemental pour obtenir un poste de professeur des écoles, ou participer au mouvement interacadémique des Psy-En « Education, développement et apprentissage ». La double participation à ces deux mouvements académiques entraîne l’annulation de la participation au mouvement interdépartemental.

MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL DES POSTES À PROFIL (POP)

Le mouvement POP permet aux enseignants titulaires d'obtenir une mutation sur des postes à besoins spécifiques, dans leur propre département ou dans tout autre département. Ce mouvement est organisé hors barème car les postes sont profilés. De ce fait, ils sont attribués au regard de l'adéquation poste / compétences de chaque candidat à l'issue d'une commission départementale de sélection.

Pour participer, les enseignants formulent jusqu'à six vœux dans I-PROF – COLIBRIS et joignent à leur candidature un CV, une lettre de motivation et tout justificatif (titre, certification) exigé pour ces postes. Attention : l'enseignant doit d'ores et déjà être titulaire du titre requis demandé.

L'acceptation d'un poste au mouvement POP est définitive et annule *de facto* la participation de l'enseignant au mouvement interdépartemental. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement POP est de trois ans.

Lundi 5 novembre 2024	Ouverture de la plateforme ministérielle « Info mobilité » de 9h à 18h30 – Tél. 01 55 55 44 44.
Du mercredi 6 novembre 12h00 au mercredi 27 novembre 12h00	Saisie des vœux dans I-Prof - application COLIBRIS : http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html <i>Attention</i> : joindre les titres requis car l'affectation est à titre définitif. Un enseignant qui ne fournit pas les titres requis se verra notifier l'annulation de sa candidature.
Du jeudi 28 novembre au mardi 21 janvier 2025	Instruction des candidatures et organisation des entretiens par les DSDEN Les candidats aux profils les plus adaptés sont convoqués via COLIBRIS pour un entretien en visio-conférence, puis classés par chaque département dans lequel ils ont postulé.
Mercredi 22 janvier 2025	Date limite des demandes d'annulation des vœux POP
Vendredi 24 janvier 2025	Date limite de classement des candidatures par les DSDEN
Mercredi 19 février 2025	Communication des résultats par courriel

Jean-Luc LEGRAND